

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2016_4_3

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille seize , le lundi 04 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 29 Mars 2016

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame GUILLON Sèverine

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi d'un agent technique en raison d'un accroissement temporaire d'activités, compte tenu de travaux imprévus.

L'agent technique sera recruté à compter du 11 au 19 avril 2016 et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant sur l'indice brut : 337

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de créer le poste d'agent technique en raison d'un accroissement temporaire d'activités et que sa rémunération sera sur la base de l'indice brut 337, indice majoré 319 a compter du 11 avril au 19 avril 2016;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à cet effet.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 04/04/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot